

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)**

**SÉANCE du 23/11/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le quatre octobre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints, Mmes, GUINEHEUX Estelle, BARBÉ Viorika et PRAMPART Maryline. MM. HOUTIN Jean-Christophe, AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne,  
Formant la majorité des membres en exercice

Était excusé : Monsieur GAROT Rémi adjoint et Madame CHAUDET Denise

Le Conseil Municipal a désigné M. COUËTOUX DU TERTRE Christophe, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06

Présents 9

Votants 9

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité** le compte-rendu de la réunion du 14/10/2021.

**Objet des délibérations**

<b>2021-11-01</b>	Délibération Prestations de contrôles réglementaires – Groupement de commande.
<b>2021-11-02</b>	Délibération sur la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025.
<b>2021-11-03</b>	Présentation Plan Mobilité Simplifié.
<b>2021-11-04</b>	Présentation PLUI
<b>2021-11-05</b>	Nomination d'un délégué communication auprès de la CCPC suite à la démission du membre actuel
<b>2021-11-06</b>	Délibération portant sur le Bâtiment de stockage.
<b>2021-11-07</b>	Délibération portant sur demande de subvention DETR et DSIL pour 2022.
<b>2021-11-08</b>	Délibération sur le matériel informatique pour la Mairie.

**Délib 2021-11-01 : Délibération Prestations de contrôles réglementaires – Groupement de commande.**

M. Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Craon coordonne un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des contrôles réglementaires dans les bâtiments pour les extincteurs, les alarmes, le désenfumage, DAS, RIA, contrôles électriques et gaz, les contrôles des aires de jeux, des appareils de levage, équipements sous pression, échafaudages, ou autres.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2021. La communauté de Communes du Pays de Craon propose de coordonner à nouveau ce groupement de commandes et d'assurer dès lors le suivi de cette opération, jusqu'à l'attribution des marchés.

Durée du marché : 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (avec possibilité de reconduction 1 an).

Chaque commune est tenue de fournir la liste du patrimoine qu'elle souhaite intégrer au marché. La commune peut adhérer à un ou plusieurs lots.

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018,

VU le projet de convention de groupement de commandes,

Le conseil municipal est invité à :

1. AUTORISER l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes réunissant la communauté de communes du Pays de Craon et les communes volontaires, en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de fournitures et services relatif à la réalisation des prestations de contrôles et / ou maintenances réglementaires des équipements et bâtiments,
2. AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention avec les collectivités membres du groupement de commandes, celle-ci fixant les modalités techniques et financières de ce groupement de commande
3. ACCEPTER que la Communauté de Communes du Pays de Craon, représenté par son Président en exercice, assure la coordination du groupement de commandes et le rôle de pouvoir adjudicateur,
4. DESIGNER M. Le Maire pour représenter la commune dans le cadre de ce dossier,
5. AUTORISER M. le Maire à exécuter le (les) marché(s) et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, après attribution du (des) marché(s).

### **Délib 2021-11-02 : Délibération sur la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025.**

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic réalisé au préalable sur l'ensemble du Pays de Craon, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Démarche CTG poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Rendre plus lisible les actions communes avec la construction d'un projet global,
- Renforcer le travail entre les institutions,
- Dégager les moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire du Pays de Craon

La CTG garantit l'application des 5 principes socle de ce cadre politique de référence :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les communes,
- La participation des habitants au projet de territoire.

### **La délibération doit porter sur :**

- **Après en avoir délibéré,**
- **Le conseil municipal s'engage dans la démarche de Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'allocations familiales du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025 et avec l'ensemble des communes du territoire du Pays de Craon. Cet engagement implique de prendre actes du plan d'actions et du principe de financement de la CTG ("bonus territoire" inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus")**
- **Lae Conseil municipal autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces et actes utiles.**

### **Délib 2021-11-03 : Présentation Plan Mobilité Simplifié.**

Suite à la prise de Compétence Mobilité, la Communauté de communes du Pays de Craon va élaborer un Plan de Mobilité Simplifié dont un document vous est présenté.

La première phase de ce Plan de Mobilité Simplifié consiste à réaliser, dans un premier temps, un diagnostic sur les offres de mobilité sur le territoire.

La Commission Aménagement du Territoire a proposé qu'un questionnaire puisse être renseigné à plusieurs élus voire abordé en Conseil Municipal.

Ce questionnaire devait être renvoyé par mail à [mobilite@sud-mayenne.com](mailto:mobilite@sud-mayenne.com) avant le 04.11.2021.

Le questionnaire a été complété par le Bureau le 2/11 et transmis le 03/11. Les réponses apportées sont présentées aux membres du Conseil.

Des réunions seront organisées dans un second temps les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre prochain avec les élus du territoire et le cabinet IMMERGIS.

A cet effet, une invitation sera transmise prochainement.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité INFORME** avoir été avisé de la Présentation du plan mobilité.

### **Délib 2021-11-04 : Présentation PLUI**

La CCPC devrait normalement proposer un nouveau projet de PLUI. Il a été demandé par les Maires de différentes municipalités que ce projet soit transmis en amont avant validation à l'ensemble des Conseillers municipaux afin que les Maires puissent prendre une décision dans les meilleures conditions.

Gérard LECOT présente donc le document établi par la CCPC ainsi que le mail de Monsieur Éric Dufros, Référent territorial CCPCG et CCPC Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

Service Territorial, qui donne quelques précisions sur l'application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 notamment d'ordre financier.

Avant de se prononcer, le Maire souhaite recueillir le sentiment et l'avis des élus du Conseil en ayant le maximum d'information.

Les avis sont partagés. Certains estiment qu'il faut prendre le train en marche, d'autres que la Commune va encore perdre une compétence. Le problème de la lagune est soulevé.

Après délibération, à l'unanimité, les prix sont ainsi fixés

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**A l'Unanimité INDIQUE** avoir été informé et **avoir donné** son avis éclairé au Maire pour qu'il vote le PLUI auprès de la CCPC en toute connaissance de cause.

**Délib 2021-11-05 : Nomination d'un délégué communication auprès de la CCPC suite à la démission du membre actuel**

Monsieur GAROT Rémi qui a été nommé à cette fonction souhaite démissionner et à ce qu'un nouveau délégué le remplace.

C'est un rythme d'une réunion par mois à Craon généralement vers 18h.

Christophe COËTOUX DU TERTE se propose comme volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*

**A l'Unanimité Approuve** la nomination de Christophe COUËTOUX DU TERTRE à ce poste.

**Délib 2021-11-06 : Délibération portant sur le Bâtiment de stockage.**

Lors de la dernière réunion, 2 projets avaient été proposés : le premier implique que le bâtiment de stockage soit dans le prolongement des vestiaires du foot. Le second propose que le bâtiment de stockage soit implanté près des vestiaires mais seul.

Le premier projet serait un local de 75 m<sup>2</sup> environ. Il serait dans la continuité des vestiaires ce qui aurait des avantages pour l'arrivée d'eau et d'électricité. Un auvent serait installé afin de pouvoir travailler en extérieur à l'abri. Afin de rester dans le style du bâtiment actuel, il faudra envisager de le peindre en blanc.

Le second projet aurait une surface de 125m<sup>2</sup> environ. Il serait indépendant, avec un toit en tôle et un bardage agricole qui resterait brut. Pour l'électricité, un fourreau existe déjà près du poteau électrique. Pour l'eau, les utilisateurs iraient aux vestiaires.

Le Conseil s'interrogeait sur le coût et souhaitait avoir des devis afin de se positionner définitivement sur le projet.

Hervé AUBERT a demandé un estimatif global à l'entreprise SUHARD. Le premier projet a été estimé à 22000€ HT tout compris. Le second projet est estimé à 26500€ HT tout compris.

Il est précisé que le Comité des fêtes aurait une préférence pour le local dans le prolongement du vestiaire.

Au vu de tous les éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*

**CHOISI** le projet n°1 et **DECIDE** que le bâtiment de stockage sera construit dans le prolongement des vestiaires de foot. Il **DONNE** pouvoir au Maire d'engager toutes les démarches dans la concrétisation de ce projet et **AUTORISE** à signer tous les documents relatifs à ce projet.

### **Délib 2021-11-07 : Délibération portant sur demande de subvention DETR et DSIL pour 2022.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'approbation du projet de construction d'un bâtiment de stockage, qui a été validée par la délibération DEL-2021-11-06.

L'estimation du cout total des travaux n'étant pas encore défini une délibération complémentaire sera prise ultérieurement.

Dans le cadre de la DETR, il est possible de solliciter une subvention au titre de Travaux visant la « Réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux et intercommunaux » à hauteur de 30% du montant des travaux. Un bonus de 10% si le projet est inscrit au CRTE ce qui est notre cas.

Dans le cadre de la **DSIL**, il est possible de solliciter une subvention pour financer la réalisation d'opération visant au développement des territoires ruraux inscrit dans un contrat, dont les CRTE. Elle est au titre de « Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale »

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 et de la DSIL
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette subvention.

### **Délib 2021-11-08 : Délibération sur le matériel informatique pour la Mairie.**

Le matériel informatique date de 2013. Le disque dur est quasiment au maximum de ses capacités. Le temps de mise en route et de l'installation des mises à jour est de plus en plus long. Comme nous allons désormais être gérés par e-collectivité, cela serait peut-être l'occasion de faire le nécessaire.

L'entreprise AUDITELECOM est venue le 03/11/2021.

Les entreprises TOUILLER, ELECTROSYSTEME et TSI Informatique vont être sollicitées pour établir des devis.

La CCPC propose par le biais de la société MCT une sauvegarde externe gratuite. Elle est déjà mise en place dans certaines communes. Les avantages : délesté le PC, en cas d'arrêt de la secrétaire une autre secrétaire puisse prendre la main sur certains dossiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité*

**DECIDE** qu'il y a lieu de procéder à un changement de matériel informatique et que des devis doivent être effectués en ce sens et **ACCEPTE** que la société MCT soit sollicitée pour la mise en place de la sauvegarde externe via le serveur de la CCPC.

### **Questions diverses :**

- **Radar pédagogique mis en place**

La parole est donnée à David BEAUMONT

Le radar a été mis en place le lundi 15 novembre jusqu'au 3 décembre. La CCPC nous a transmis les valeurs pour cette première semaine d'utilisation. Cela permet de comptabiliser non seulement la vitesse mais également le passage journalier des véhicules. Le radar est déplacé quotidiennement. Dans l'ensemble la vitesse moyenne est inférieure à 50km/h. Il y a quelques excès aux heures de pointes, tôt le matin et la nuit.

Un nouveau bilan sera fait lors de la prochaine réunion car il faut prendre ses premiers chiffres avec précautions. En effet, il faut apprendre à maîtriser le matériel notamment pour son emplacement car le radar prend la vitesse relativement loin.

- **Plan d'eau**

La parole est donnée à David BEAUMONT qui souhaite connaître la position du Conseil sur un possible empoissonnement pour 2022.

Concernant la chaux, tous les professionnels contactés sont contre cette idée. Les analyses étaient plutôt bonnes et la cause de la mortalité est un manque d'oxygénation. L'envasement est moyen mais c'est un travail à prévoir dans l'avenir. Dans un premier temps, il faudrait prévoir l'achat d'une pompe afin de régénérer l'oxygène de l'eau c'est la solution la meilleure.

Il n'est pas possible d'effectuer un comptage des poissons puisqu'il a été mis au fond des poteaux et divers éléments justement pour éviter le braconnage au filet.

Pour l'empoissonnement en 2022, il faut mettre moins de poissons et pourquoi pas uniquement de la carpe et du gardons.

- **Courrier adressé à Thierry**

Suite à l'incident du transformateur et à la demande du Conseil, un courrier recommandé a été adressé à Thierry. Le Maire fait lecture de ce courrier.

- **Aménagement du bourg**

Etienne BOITTIN fait savoir qu'il a participé aux relevés effectués dans le lotissement des acacias pour l'aménagement notamment des trottoirs et des sorties de route.

**Heure de fin de réunion : 23h**

**Proposition de date du prochain conseil : le mardi 14 décembre 2021 à 20h00**